

**COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST**  
 Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André  
 Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
 DES DELIBERATIONS DU  
 CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**AFFAIRE 2025\_C\_170V2**

**FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES - MODIFICATION DES RÈGLEMENTS  
 D'ATTRIBUTION DES FIIS 2017-2020 ET 2018-2021**

**L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE DEUX OCTOBRE**, le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Communautaire, la séance a été ouverte sous la présidence de **Monsieur Patrice SELLY**.

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **26/09/2025**.

Le nombre des membres en exercice est **48**.

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
<b>32</b>	<b>9</b>	<b>7</b>	<b>41</b>

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Dominique PANAMBALOM, Monsieur Joé BEDIER, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Madame Sidoleine PAPAYA, Monsieur Ridwane ISSA, Madame Isabelle PERMACAONDIN, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Elodie PRAUD, Monsieur Mario MOREAU, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Jean Yannick RAMIN, Madame Stéphanie POINY TOPLAN, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Jean Marie VIRAPOULLE, Madame Marie Lise CHANE TO, Madame Viviane PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Jean Claude FENELON, Monsieur Augustin CAZAL, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean Louis VITAL, Madame Valentine SERRANO, Monsieur Axel BOUCHER, Monsieur Patrick DALLEAU, Monsieur Bertrand PICARD

**ETAIENT ABSENTS :**

Madame Sabrina DIJOUX, Madame Primilla CEVAMY, Monsieur Moussa SAÏD, Monsieur Jean Stéphane SOUPRAMANIEN, Madame Michèle MARIAYE, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Daniel GONTHIER

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :**

Madame Sonia ALBUFFY donne procuration à Monsieur Johnny PAYET, Madame Anne CANAGUY donne procuration à Monsieur Bertrand PICARD, Monsieur Laurent RAMASSAMY donne procuration à Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Catherine Anne PAYET donne procuration à Madame Stéphanie POINY TOPLAN, Monsieur Gilles NAZE donne procuration à Madame Isabelle PERMACAONDIN, Monsieur Bruno ROBERT donne procuration à Madame Sylvie PAYET, Madame Sophie AUDIFAX-LEBON donne procuration à Monsieur Jean Louis VITAL, Madame Lorraine MERGY donne procuration à Monsieur Jeannick ATCHAPA, Madame Cindy SOUCANE donne procuration à Monsieur Dominique PANAMBALOM

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Monsieur Patrice BOULEVART qui accepte, a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte.

## AFFAIRE - 2025\_C\_170V2

### **FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES - MODIFICATION DES RÈGLEMENTS D'ATTRIBUTION DES FIIS 2017-2020 ET 2018-2021**

Compte-tenu des opérations en cours et des demandes des communes de disposer de davantage de temps afin de solder leurs opérations, il est proposé de repousser la date de fin d'éligibilité des dépenses des FIIS 2017-2020 et 2018-2021 au 31 décembre 2026.

Les communes disposeront, conformément à la convention, jusqu'au 31 décembre 2027 pour déposer les demandes de solde d'opération.

Par ailleurs, afin de simplifier l'instruction des demandes des communes et de leur permettre de solder leurs opérations, il est proposé :

- **Pour une demande d'avance :**

- o De retirer de la liste des pièces à transmettre « la justification de la mise en concurrence conformément à la réglementation sur les marchés publics ».

- **Pour une demande de solde :**

- o De retirer de la liste des pièces à transmettre « la justification des obligations de mise en concurrence » et le « Décompte Général Définitif » ;
- o De remplacer « du Procès-Verbal de réception des travaux sans réserve » par « du Procès-Verbal de réception des travaux sans réserve, ou d'une attestation valant réception et mise en service de l'équipement ».

**Vu** l'article L.5216-5-VI du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération N°2017-C084 du Conseil communautaire de la CIREST en date du 07 septembre 2017 adoptant le règlement d'attribution du FIIS par la CIREST pour la période 2017-2020 ;

**Vu** la délibération N°2018-C027 du Conseil communautaire de la CIREST en date du 29 mars 2018 portant sur la modification du règlement

d'attribution du fonds de concours par la CIREST pour la période 2012-2014 et 2017-2020 ;

- Vu** La délibération N°2018-C028 du Conseil communautaire de la CIREST en date du 29 mars 2018 adoptant le règlement d'attribution du FIIS par la CIREST pour la période 2018-2021 ;
- Vu** la délibération N°2018-C203 du Conseil communautaire de la CIREST en date du 13 décembre 2018 portant sur la modification du règlement d'attribution du fonds de concours par la CIREST pour la période 2017-2020 et 2018-2021 ;
- Vu** la délibération N°2020-C088 du Conseil communautaire de la CIREST en date du 02 octobre 2020 portant sur la modification du règlement d'attribution du fonds de concours par la CIREST pour la période 2017-2020 et 2018-2021 ;
- Vu** La délibération N°2021-C117 du Conseil communautaire de la CIREST en date du 29 juin 2021 portant sur la modification du règlement d'attribution du fonds de concours par la CIREST pour la période 2018-2021 ;
- Vu** La délibération N°2021-C216 du Conseil communautaire de la CIREST en date du 10 décembre 2021 portant sur la modification du règlement d'attribution du fonds de concours par la CIREST pour la période 2018-2021 ;
- Vu** la délibération N°2022-C175 du Conseil communautaire de la CIREST en date du 24 septembre 2022 portant sur la modification du règlement d'attribution du fonds de concours par la CIREST pour la période 2017-2020 et 2018-2021 ;
- Vu** la délibération N°2023-C172 du Conseil communautaire de la CIREST en date du 12 décembre 2023 portant sur la modification du règlement d'attribution du fonds de concours par la CIREST pour la période 2017-2020 et 2018-2021 ;
- Vu** la délibération N°2024-C156 du Conseil communautaire de la CIREST en date du 04 novembre 2024 portant sur la modification du règlement d'attribution du fonds de concours par la CIREST pour la période 2017-2020 et 2018-2021 ;

**Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 41 « Pour »,**

- **D'APPROUVER** les règlements modifiés des fonds 2017-2020 et 2018-2021, tels que présentés en annexe,
- **DE FIXER** la date de fin d'éligibilité des dépenses des fonds 2017-2020 et 2018-2021 au 31 décembre 2026,

- **DE FIXER** la date limite de demande de solde au 31 décembre 2027,
- **D'APPROUVER** les avenants des conventions listés en annexe,
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Saint Benoît,

Le ou la secrétaire de séance  
Monsieur Patrice BOULEVART

**Pour extrait conforme ,  
Le président de la CIREST**

Patrice SELLY